



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises de la branche professionnelle des études d'huissiers de justice, à partir des données de la DADS 2008-2016 fournies par l'Insee et de prévisions statistiques pour les années 2017-2019. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.

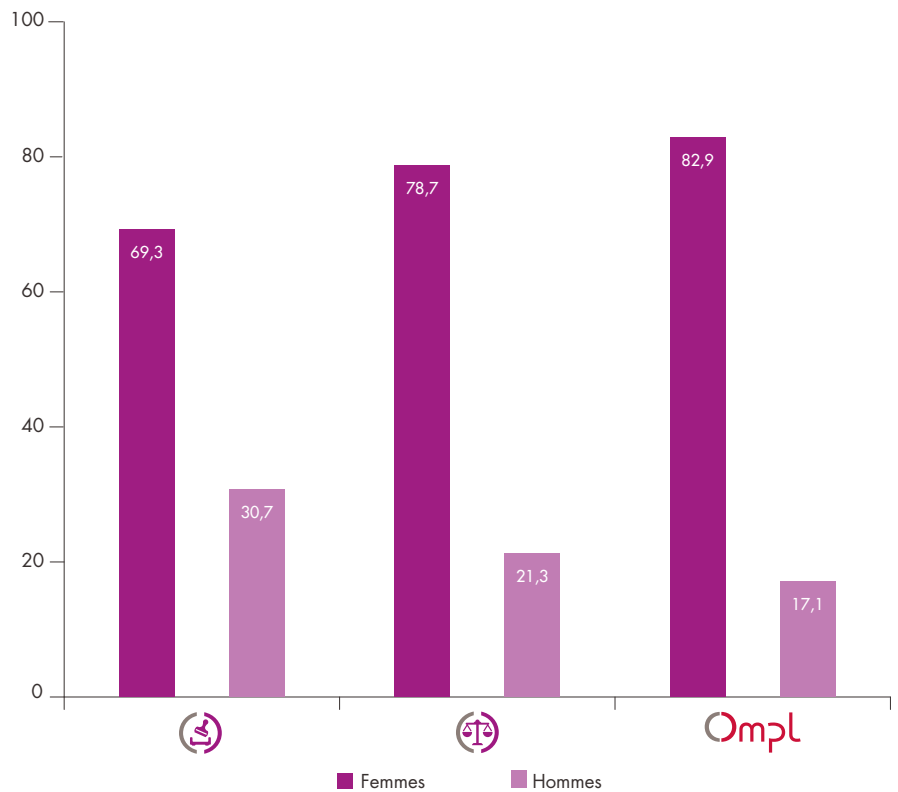


**EMPLOIS TRÈS  
MAJORITAIREMENT FÉMININS**

Les emplois de la branche sont très majoritairement féminins : 69,3 % des salariés sont des femmes.

Cette proportion est inférieure à la moyenne du secteur (78,7 %).

Répartition des salariés par genre (%)



Source : Insee, DADS 2016.



Secteur juridique

Branche professionnelle



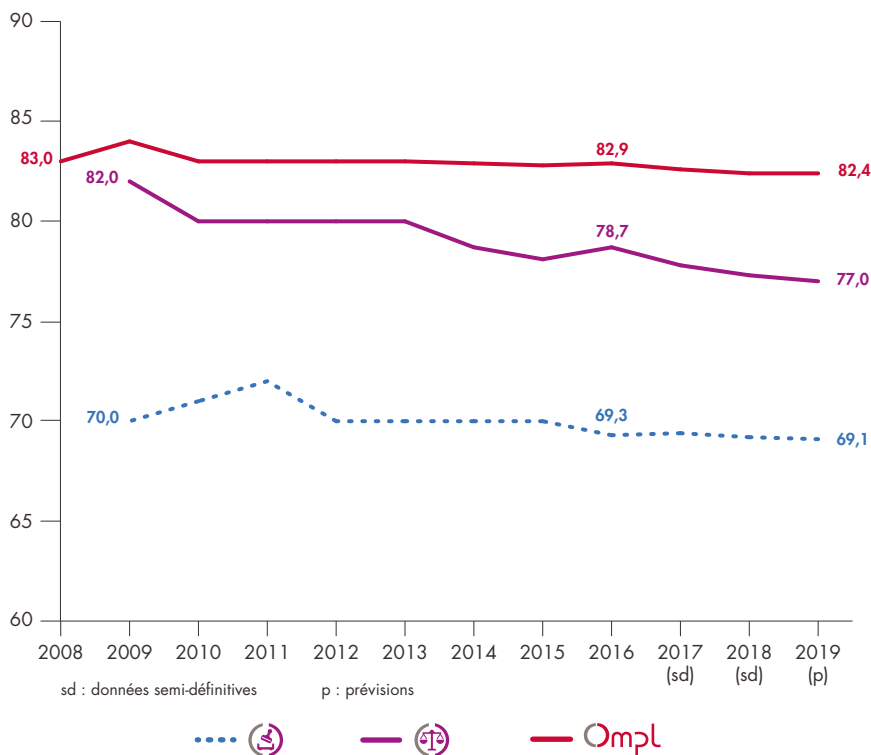
Études d'huissiers de justice



### STABILITÉ DU TAUX DE FÉMINISATION

Par rapport à 2009, la part des femmes dans l'emploi de la branche varie peu jusqu'en 2016. Il oscille entre 69,3 % et 72 %. Les prévisions pour les années 2017 à 2019 anticipent le maintien de cette tendance.

### Évolution du taux de féminisation (%)



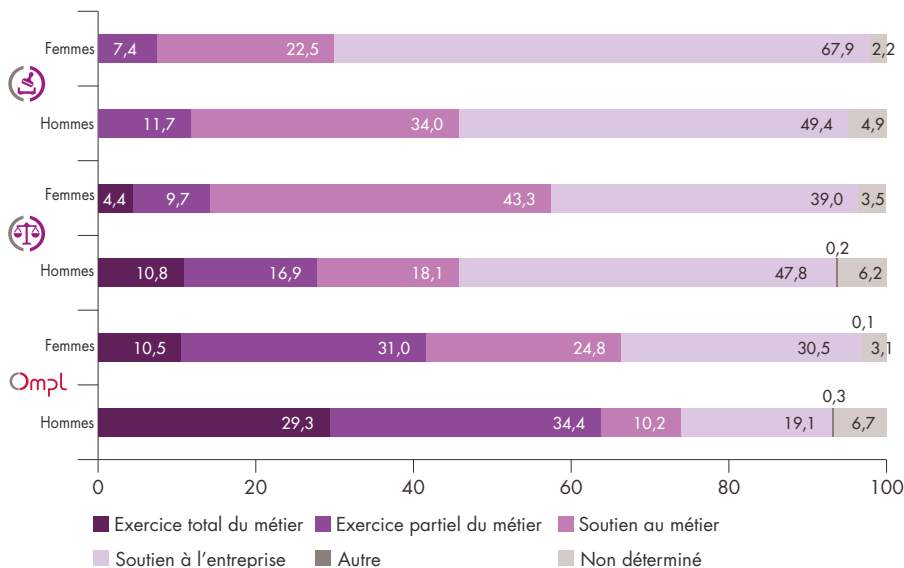
Source : Insee, DADS 2008-2016, estimations.



### EMPLOIS EN SOUTIEN DU MÉTIER ET DE L'ENTREPRISE

Les emplois de la branche viennent surtout en support du métier et de l'activité de l'entreprise (soutien au métier et soutien à l'entreprise). Néanmoins, un effet de genre existe : 67,9 % des femmes exercent une activité de soutien à l'entreprise contre 49,4 % des hommes (employés administratifs, secrétaires, employés de services comptables et financiers...).

### Répartition des salariés par genre et type de métier (%)



Source : Insee, DADS 2016.

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.



## PRÉONDÉRANCE DU CDI

Les contrats à durée indéterminée sont très largement majoritaires dans la branche.

Les femmes bénéficient presque aussi souvent que les hommes de ce type de contrat.

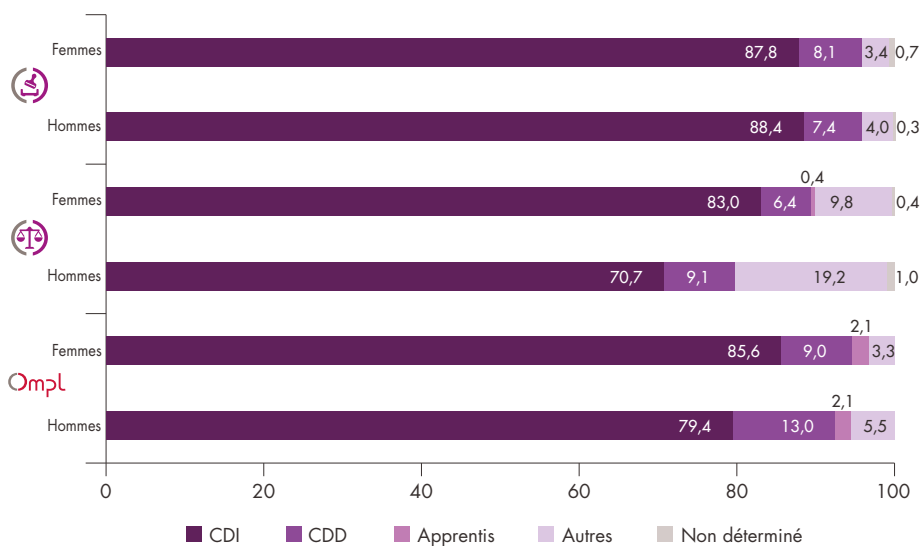


## SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux de féminisation de la branche varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour la Provence-Alpes-Côte d'Azur (91,8 %) et atteint un minimum pour les DOM (72,2 %).

## Répartition des salariés par genre et type de contrat de travail (%)



Source: Insee, DADS 2016.

## Taux de féminisation par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	73,5	82,4	83,8
Bourgogne-Franche-Comté	70,2	80,9	86,4
Bretagne	71,1	81,8	83,5
Centre-Val de Loire	68,9	80,5	85,0
Corse	55,3	66,1	81,5
DOM	62,3	75,5	81,3
Grand Est	67,8	81,5	85,8
Hauts-de-France	68,9	79,2	83,0
Île-de-France	67,8	74,3	77,3
Normandie	71,3	72,3	85,0
Nouvelle-Aquitaine	72,5	83,7	84,6
Occitanie	69,5	82,2	84,6
Pays de la Loire	70,7	79,5	83,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	67,7	81,2	84,6
Ensemble	69,3	78,7	82,9

Source: Insee, DADS 2016.

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.